

Les partenaires sociaux signent une première en France

Le Certificat CLÉ A[®], un repère majeur d'employabilité

Dans un environnement économique en constante évolution et face à un marché du travail de plus en plus exigeant, la reconnaissance et l'élévation des compétences permettent aux salariés de sécuriser leur parcours professionnel et aux entreprises de développer leur compétitivité. Un constat qui a conduit les partenaires sociaux à élaborer la première certification interprofessionnelle.

L'idée que les partenaires sociaux définissent un socle commun de connaissances et de compétences professionnelles est posée dans l'accord national interprofessionnel de 2009. Mais l'instauration d'un entretien professionnel et du compte personnel de formation, dans l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, a permis d'aboutir à la définition du « socle de connaissances et de compétences professionnelles ».

L'Etat a reconnu la légitimité des partenaires sociaux en la matière et par le décret n° 2015-172 du 13 février 2015, il a confié au Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation (COPANEF) la responsabilité de construire l'écosystème permettant de traduire ce socle en termes opérationnels.

Reconnu dans tous les secteurs et par tous les acteurs

Ce vaste chantier, qui a impliqué de nombreux partenaires et pris en compte des réalités régionales très disparates, a abouti dans des délais très courts au lancement public du **Certificat CléA**, nom donné au socle de connaissances et de compétences professionnelles. Créé par le COPANEF, organisme garant de la certification, **CléA concerne prioritairement quelque 3 à 4 millions d'actifs, salariés ou demandeurs d'emploi peu qualifiés**. Fait remarquable : CléA est la première certification interprofessionnelle, élaborée de façon paritaire. Elle a une portée nationale, elle est reconnue dans tous les secteurs et par tous les acteurs. Son originalité est de construire une offre de formation très personnalisée, précédée et accompagnée par une évaluation qui couvre sept domaines de connaissances et de compétences. Ce large spectre est le garant d'une plus grande employabilité et doit faciliter l'évolution et la mobilité professionnelle.

.../...

Un accompagnement en quatre étapes

Accessible par tous les dispositifs de la formation professionnelle (compte personnel de formation, période de professionnalisation, plan de formation...), CléA entend éviter l'écueil de la stigmatisation par la valorisation des compétences acquises et de l'engagement du candidat dans une démarche volontaire menée jusqu'à son terme.

En certifiant « la maîtrise suffisante, dans tous les domaines concernés, pour évoluer dans son emploi ou en trouver un », l'objectif est bien de lever le soupçon d'inemployabilité qui peut peser sur les personnes les moins qualifiées.

Concrètement, après avoir été informé et orienté vers CléA par un prescripteur (employeur, Opcv, Région, Pôle Emploi...), **le salarié ou demandeur d'emploi est accompagné en quatre étapes vers la certification**. Il est d'abord reçu individuellement et sans engagement de sa part par le conseiller d'un organisme évaluateur qui peut, si nécessaire et sur accord du potentiel bénéficiaire, ouvrir le dossier. Suit une phase d'évaluation qui permettra d'identifier les compétences détenues par la personne et de repérer d'éventuelles lacunes. C'est sur cette base que sera proposé, ou non, un parcours de formation individualisé, au plus près des besoins réels de la personne.

S'adapter et rebondir tout au long de la vie

La certification, qui couvre obligatoirement la totalité des compétences des **sept domaines précisés par le référentiel**, est décernée par un jury composé à parité de représentants d'employeurs et de représentants de salariés.

Unique et commun à tous les secteurs, le Certificat CléA permet à chacun de continuer à apprendre tout au long de son parcours professionnel, de manière à rebondir et à s'adapter aux évolutions dans tous les domaines.

« L'enjeu est de changer la culture de nos entreprises, conclut Christian Janin, Président du COPANEF. Miser sur le développement des compétences de chacun de ses salariés, c'est le reconnaître comme personne à part entière. C'est vraisemblablement obtenir qu'il « investisse » plus et mieux son travail et donc qu'il contribue à la compétitivité de l'entreprise. Je suis convaincu que CléA va devenir un véritable outil de gestion des parcours professionnels de nombreux salariés pour les entreprises qui s'en saisiront. »

CONTACT PRESSE :

TERRE D'INFO | Nathalie Chornowicz | nathalie@terredinfo.fr | 06 83 11 80 77

